



DEMANDE DE BREVET EUROPEEN


 Numéro de dépôt: **88450032.3**


 Int. Cl.4: **A 47 B 49/00**


 Date de dépôt: **05.08.88**


 Priorité: **05.08.87 FR 8711242**


 Date de publication de la demande:
01.03.89 Bulletin 89/09


 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE


 Demandeur: **SOCIETE DACOTA SA**
Vacquiers
F-31340 Villemur sur Tarn (FR)

Daigre, Jean Claude
Vacquiers
F-31340 Villemur sur Tarn (FR)


 Inventeur: **Daigre, Jean Claude**
Vacquiers
F-31340 Villemur Sur Tarn (FR)


 Mandataire: **Ravina, Bernard**
Cabinet Bernard RAVINA 24, boulevard Riquet
F-31000 Toulouse (FR)


Meuble de classement à tambour rotatif.


 La présente invention concerne un meuble de classement à tambour rotatif.

Ce meuble de classement selon l'invention se caractérise en ce qu'il comporte un piètement qui supporte une colonne verticale sur laquelle est monté au moins un tambour rotatif (3) de classement dont la section droite est un quadrilatère dans lequel sont ménagés quatre compartiments (4) de classement dont les positions respectives sont déductibles l'une de l'autre par rotation de 90° autour de la colonne et dont les ouvertures sont situées respectivement sur les quatre faces frontales du tambour (3). Le tambour (3) est constitué par un manchon central (6) vertical monté en rotation sur la colonne duquel rayonnent quatre parois verticales (7) régulièrement espacées disposées deux à deux de manière symétrique par rapport à l'axe du tambour, qui présentent chacune deux ailes verticales (7A), (7B) rectangulaires, séparées par une ligne de pliage verticale, dont la première (7A) est fixée au manchon central (6) et se développe parallèlement à l'une des médianes du quadrilatère et la seconde (7B) se développe suivant le côté du quadrilatère sécant à cette médiane et constitue la partie pleine de la face frontale correspondante.

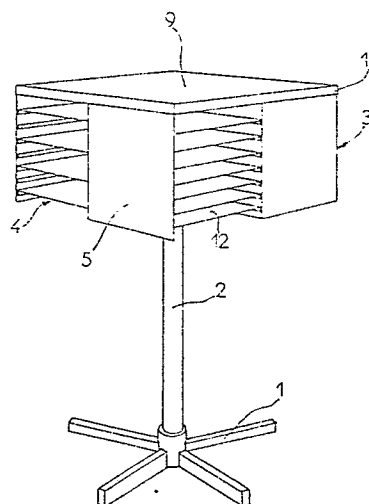


Fig.1

Description

MEUBLE DE CLASSEMENT A TAMBOUR ROTATIF

La présente invention a pour objet un meuble de classement à tambour rotatif du type à quatre caissons de classement décalés successivement de 90° autour d'une colonne centrale, et successivement ouverts sur les quatre parois frontales.

Ce type de meuble est notamment utilisé pour le classement ou le rangement de documents, de feuillets, d'ouvrages et de tous autres objets qui, en raison de leur souplesse, ne peuvent être classés verticalement.

Certains classeurs rotatifs comprennent, montés sur une même colonne un plateau inférieur et un plateau supérieur séparés l'un de l'autre par des parois verticales de cloisonnement et par des parois frontales de fermeture afin de former un volume de classement parallélépipédique ouvert sur la face frontale du meuble.

D'autres classeurs sont constitués par assemblage de caissons parallélépipédiques à une même colonne centrale.

Ces meubles de classement tels que conçus sont d'une fabrication longue et d'un coût élevé.

La présente invention a pour objet de pallier l'inconvénient ci-dessus énoncé en mettant en oeuvre un meuble de classement qui, comparé aux meubles antérieurs du même type, requiert pour sa fabrication moins de matière première.

Un autre but de la présente invention est la mise en oeuvre d'un meuble d'une fabrication plus simple et moins onéreuse.

A cet effet, le meuble de classement selon l'invention comportant un piètement qui supporte une colonne verticale sur laquelle est monté au moins un tambour rotatif de classement dont la section droite est un quadrilatère, dans lequel sont ménagés quatre compartiments de classement dont les positions respectives sont déductibles l'une de l'autre par rotation de 90° autour de la colonne et dont les ouvertures sont situées respectivement sur les quatre faces frontales du tambour, se caractérise essentiellement en ce que le dit tambour est constitué par un manchon central vertical monté en rotation sur la colonne duquel rayonnent quatre parois verticales régulièrement espacées, disposées deux à deux de manière symétrique par rapport à l'axe du tambour, qui présentent chacune deux ailes verticales rectangulaires séparées par une ligne de pliage verticale, dont la première est fixée au manchon central et se développe parallèlement à l'une des médianes du quadrilatère et dont la seconde se développe suivant le côté sécant à la médiane et constitue la partie pleine de la face frontale correspondante.

On comprend que seulement quatre éléments constituent les cloisons de séparation des compartiments et les faces frontales.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le tambour est pourvu d'un couvercle porté par le manchon central qui coopère en fixation avec des rebords horizontaux pratiqués suivant les bords supérieurs horizontaux des secondes ailes.

Le couvercle en venant se poser sur le manchon et en étant lié aux secondes ailes des parois a pour but de rigidifier l'ensemble.

On comprend donc que le tambour tel que constitué n'a nul besoin d'être posé sur un plateau inférieur horizontal puisqu'étant auto-stable.

Afin d'accroître encore la rigidité du tambour, chaque compartiment de classement sera pourvu d'au moins une entretoise horizontale constituée très avantageusement par une étagère amovible de rangement.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront à la lecture de la description d'une forme préférée de réalisation donnée à titre d'exemple non limitatif en se référant aux dessins annexés en lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un meuble à tambour rotatif de classement selon l'invention,

- la figure 2 est une vue de dessus du tambour rotatif, sans le couvercle, montrant la disposition des parois autour du manchon,

- la figure 3 est une section au niveau de la liaison du couvercle avec l'une des parois,

- la figure 4 est une vue en coupe transversale d'un compartiment de classement.

- la figure 5 est une vue en perspective d'une paroi verticale.

Tel que représenté, le meuble de classement comporte un piètement 1 qui supporte une colonne verticale 2 sur laquelle est monté au moins un tambour rotatif 3 de classement de section droite en forme de quadrilatère, dans lequel sont ménagés quatre compartiments de classement dont les positions respectives sont déductibles l'une de l'autre par rotation de 90° autour de la colonne et dont les ouvertures sont respectivement situées sur les quatre faces frontales 5 du tambour 3.

De préférence, le piètement est constitué par plusieurs bras radiaux terminés chacun par un organe de roulement sur le sol.

Ces bras radiaux portent de manière verticale la colonne 2 constituée par exemple par un élément tubulaire de forme cylindrique. Sur la colonne est disposée une butée à bille sur laquelle prend appui le tambour rotatif 3.

Conformément à l'invention, le tambour est constitué par un manchon central 6 vertical monté en rotation sur la colonne et en appui sur la butée à bille calé sur cette dernière, duquel rayonnent quatre parois verticales 7 régulièrement espacées, disposées deux à deux de manière symétrique par rapport à l'axe du tambour qui présentent chacune deux ailes verticales 7A, 7B rectangulaires séparées par une ligne de pliage verticale 7C, dont la première (l'aile 7A) est fixée au manchon central 6 et se développe parallèlement à l'une des médianes du quadrilatère que forme la section droite du tambour, et dont la seconde se développe suivant le côté du quadrilatère sécant à cette médiane et constitue la partie pleine de la paroi frontale 5 correspondante.

Le tambour comporte un couvercle 9 porté par le manchon central, coopérant en fixation avec des rebords horizontaux pratiqués suivant les bords supérieurs horizontaux des secondes ailes.

Selon une forme préférée de réalisation, le quadrilatère suivant lequel se développe la section droite du tambour est un carré. Les compartiments de classement 4 sont, selon cette forme de réalisation, de forme parallélépipédique.

Toujours selon cette forme de réalisation, le manchon présentera une section droite de forme carrée.

La première aile 7A de chaque paroi 7 pourra s'enrouler partiellement sur le manchon vertical pour y être fixée par exemple par vis.

Préférentiellement, les quatre premières ailes 7A se recouvrent mutuellement au niveau du manchon et sont fixées à ce dernier par des mêmes organes de fixation.

Selon un exemple préférentiel de réalisation, chaque aile 7A entoure le manchon suivant un demi-tour. A cet effet les quatre ailes 7A sont pourvues chacune d'un retour vertical 7D qui vient directement en contact avec le manchon et recouvre une de ses faces latérales.

Ce retour vertical est destiné à être recouvert par l'aile 7A de la paroi 7 adjacente, et être fixé avec cette dernière par des mêmes organes de fixation au manchon central.

Préférentiellement, ces organes de fixation sont des vis qui s'engagent chacune en vissage dans un orifice taraudé pratiqué dans l'épaisseur du manchon, le retour 7D et l'aile 7A de la paroi adjacente étant maintenus plaqués contre le dit manchon par la tête de la vis.

Selon une première forme de réalisation comme illustré en figure 2, le retour vertical 7D forme saillie sur une des faces de l'aile 7A tandis que l'aile 7B forme saillie sur l'autre face.

Selon une autre forme de réalisation, le retour 7D et l'aile 7B forment saillie sur une même face de l'aile 7A, la paroi 7 selon cette forme de réalisation formant un U à aile inégale.

Selon une forme préférée de réalisation, le bord supérieur horizontal de la première aile 7A de chaque paroi 7 et le bord supérieur de l'aile 7B sont au même niveau.

Les bords supérieurs de toutes les ailes 7A et 7D se développent suivant un même plan horizontal contenant l'extrémité supérieure du manchon central.

Ainsi, le couvercle 9 prend appui également sur les bords supérieurs horizontaux des ailes 7A.

De préférence, le point de fixation du couvercle au rebord horizontal 10 de l'aile 7B est éloigné du bord supérieur horizontal de l'aile 7A associée. Ce point de fixation est voisin de l'extrémité libre du bord horizontal supérieur de l'aile 7B.

Cette disposition a pour but de s'opposer à l'affaissement des compartiments et à la déformation des parois 7, sous l'effet du poids des objets qu'ils reçoivent.

Le couvercle est fixé au rebord par au moins un boulon dont la tige de la vis est engagée dans deux orifices axialement alignés pratiqués dans l'épaisseur du couvercle 9 et dans celle du rebord horizontal. Ce boulon par serrage de l'écrou presse

fermement le couvercle contre le rebord et s'oppose au glissement relatif de l'un par rapport à l'autre.

Selon une forme préférée de réalisation, le rebord horizontal est constitué par l'aile horizontale d'une cornière fixée le long du bord supérieur horizontal de l'aile 7B.

Préférentiellement, le couvercle, de forme carrée est pourvu d'un rebord périmétrique 11 vertical ou nervure, en saillie vers le bas, venant ceinturer par recouvrement la partie supérieure de chaque paroi frontale 5.

Les compartiments 4 sont respectivement ouverts sur les parois frontales 5 et leur ouverture frontale occupe sensiblement la moitié de la face frontale associée, l'autre partie étant occupée l'aile 7B de la paroi 7 correspondante.

Chaque compartiment 4 est délimité par le couvercle, par les ailes 7A et 7B d'une même paroi, constituant respectivement le fond du compartiment et une de ses parois latérales et par l'aile 7B de la paroi 7 adjacente, cette aile 7B constituant la seconde paroi latérale du compartiment et étant parallèle à la première paroi latérale du compartiment.

De préférence, chaque compartiment est doté d'au moins une entertoise 12 horizontale qui maintient écartée l'une de l'autre ses deux parois latérales.

Selon la forme préférée de réalisation, cette entertoise horizontale est constituée par une étagère montée mobile sur deux rails supports 13, parallèles, fixés sur les parois latérales du compartiment.

Avantageusement, chaque compartiment sera équipé de plusieurs étagères mobiles écartées en hauteur les unes des autres et associées chacune à deux rails supports horizontaux fixés aux parois latérales du compartiment.

Chaque étagère pourra être constituée par une paroi plane rectangulaire pourvue, suivant deux côtes opposés, de rebords verticaux en saillie vers le bas, venant chacun coopérer en guidage avec un rail 13. De préférence chaque rail 13 présente une gorge dans laquelle s'engage l'un des rebords verticaux de l'étagère correspondante. Pour limiter leur mouvement d'extraction, les étagères ainsi que leurs rails sont pourvues de butées de fin de course connues en soi.

Le meuble tel que conçu est d'une fabrication simple et peu coûteuse.

De plus le meuble peut être équipé de plusieurs tambours rotatifs, disposés à écartement les uns des autres sur la même colonne.

Il va de soi que la présente invention peut recevoir toutes variantes et tous aménagements sans pour autant sortir du cadre du présent brevet.

Revendications

R1/ Meuble de classement comportant un piètement (1) qui supporte une colonne verticale (2) sur laquelle est monté au moins un tambour rotatif (3) de classement dont la section droite est un quadrilatère

dans lequel sont ménagés quatre compartiments (4) de classement dont les positions respectives sont déductibles l'une de l'autre par rotation de 90° autour de la colonne (2) et dont les ouvertures sont situées respectivement sur les quatre faces frontales (5) du tambour (3) caractérisé en ce que le dit tambour (3) est constitué par un manchon central (6) vertical monté en rotation sur la colonne (2) duquel rayonnent quatre prois verticales (7) régulièrement espacées disposées deux à deux de manière symétrique par rapport à l'axe du tambour, qui présentent chacune deux ailes verticales (7A), (7B) rectangulaires, séparées par une ligne de pliage verticale (7C), dont la première (7A) est fixée au manchon central (6) et se développe parallèlement à l'une des médianes du quadrilatère et la seconde (7B) se développe suivant la côté du quadrilatère sécant à cette médiane et constitue la partie pleine de la face frontale (5) correspondante.

R2/ Meuble de classement selon la revendication 1 caractérisé en ce que le tambour (3) est pourvu d'un couvercle (9) porté par le manchon central (6) qui coopère en fixation avec des rebords horizontaux (10) pratiqués suivant les bords supérieurs horizontaux des secondes ailes.

R3/ Meuble de classement selon la revendication 2 caractérisé en ce que le bord supérieur de la première aile de chaque paroi et le bord supérieur de la seconde aile sont au même niveau et que les bords supérieurs horizontaux des quatre parois sont contenus par un même plan horizontal qui contient également l'extrémité supérieure du manchon (6).

R4/ Meuble selon les revendications 2 et 3 caractérisé en ce que le couvercle prend également appui sur le bord supérieur horizontal de la première

aile de chaque paroi.

R5/ Meuble de classement selon la revendication 2 caractérisé en ce que le couvercle présente un rebord périmétrique vertical (11) en saillie vers le bas, venant ceinturer par recouvrement la partie supérieure des parois frontales (5).

R6/ Meuble de classement selon la revendication 1 caractérisé en ce que la première aile (7A) de chaque paroi (7) s'enroule partiellement sur le manchon verticale (6).

R7/ Meuble de classement selon la revendication 6 caractérisé en ce que les quatre premières ailes des parois se recouvrent mutuellement au niveau du manchon et y sont fixées par des organes de fixation radiaux au dit manchon.

R8/ Meuble de classement selon la revendication 7 caractérisé en ce que la première aile s'enroule sur le manchon suivant un demi-tour.

R9/ Meuble de rangement selon la revendication 7 caractérisé en ce que chaque première aile présente un rebord verticale (7D) pour venir entourer le manchon (6).

R10/ Meuble de rangement selon la revendication 1 caractérisé en ce que chaque compartiment est pourvu d'au moins une entretoise horizontale (12) maintenant écartée l'une de l'autre ses deux parois latérales.

R11/ Meuble de classement selon la revendication 10 caractérisé en ce que les entretoises horizontales (12) sont des étagères montées chacune de manière mobile sur deux rails supports horizontaux (13) fixés aux deux parois latérales du compartiment.

40

45

50

55

60

65

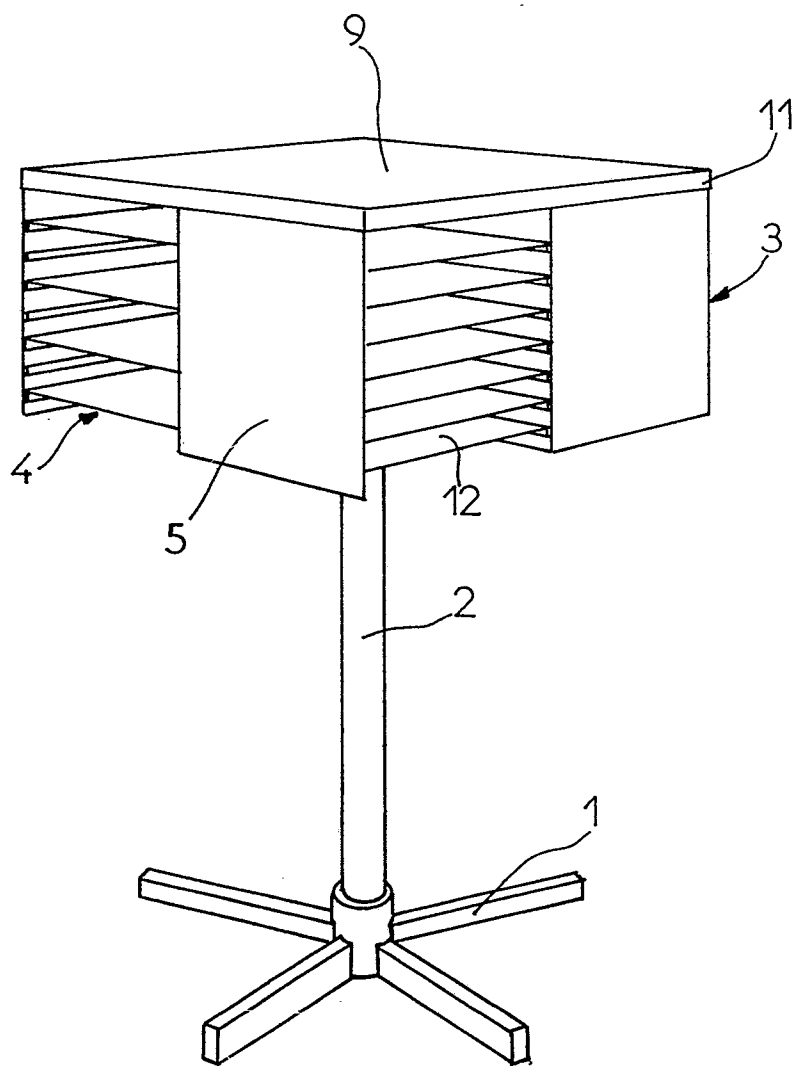


Fig.1

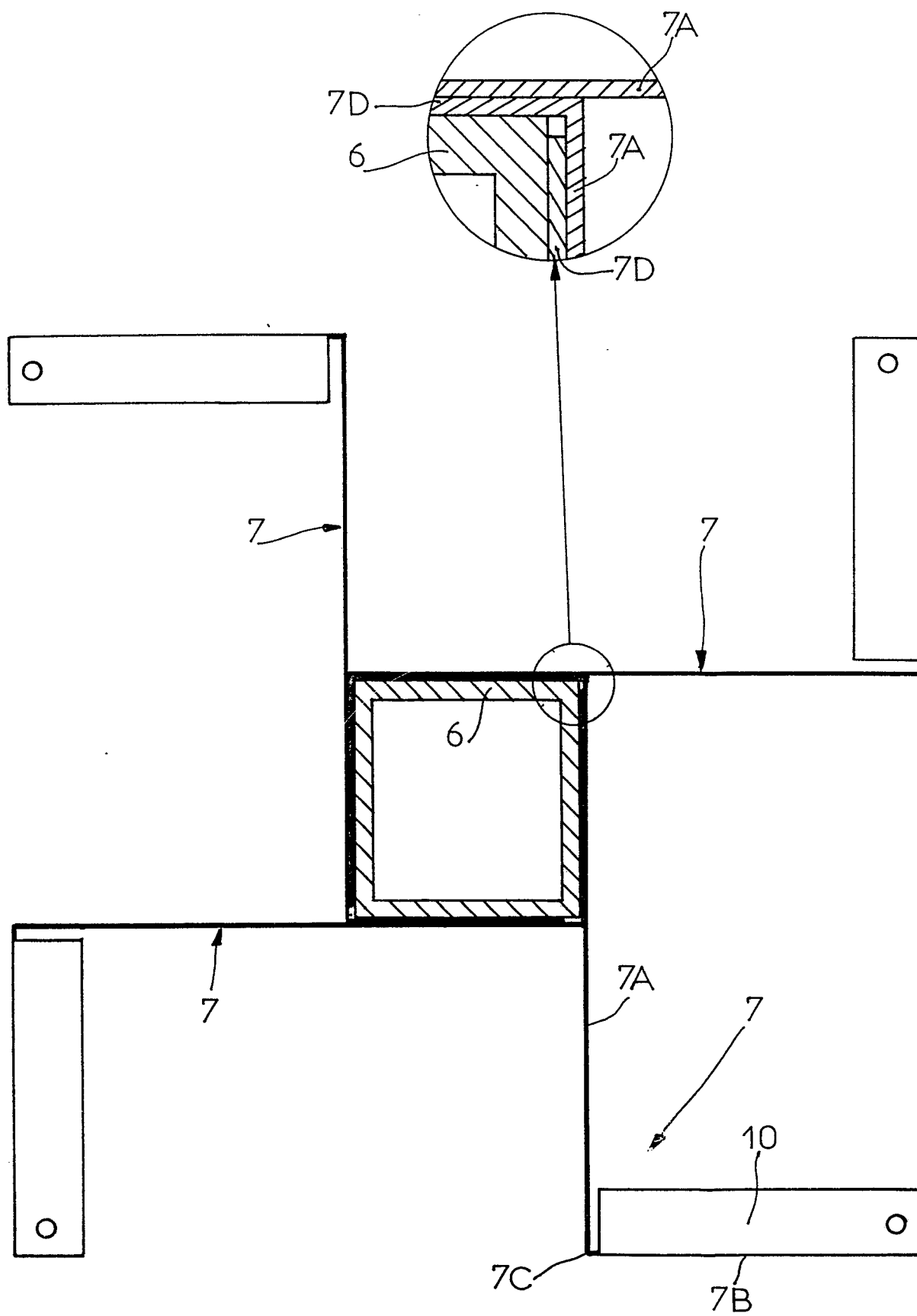


Fig 2

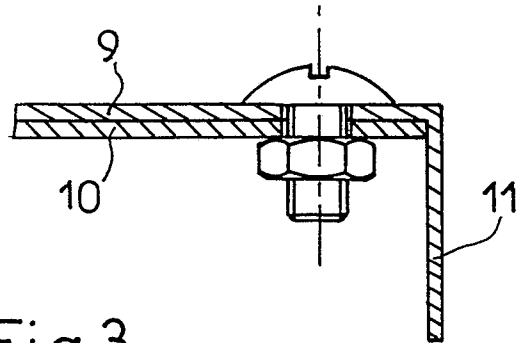


Fig 3

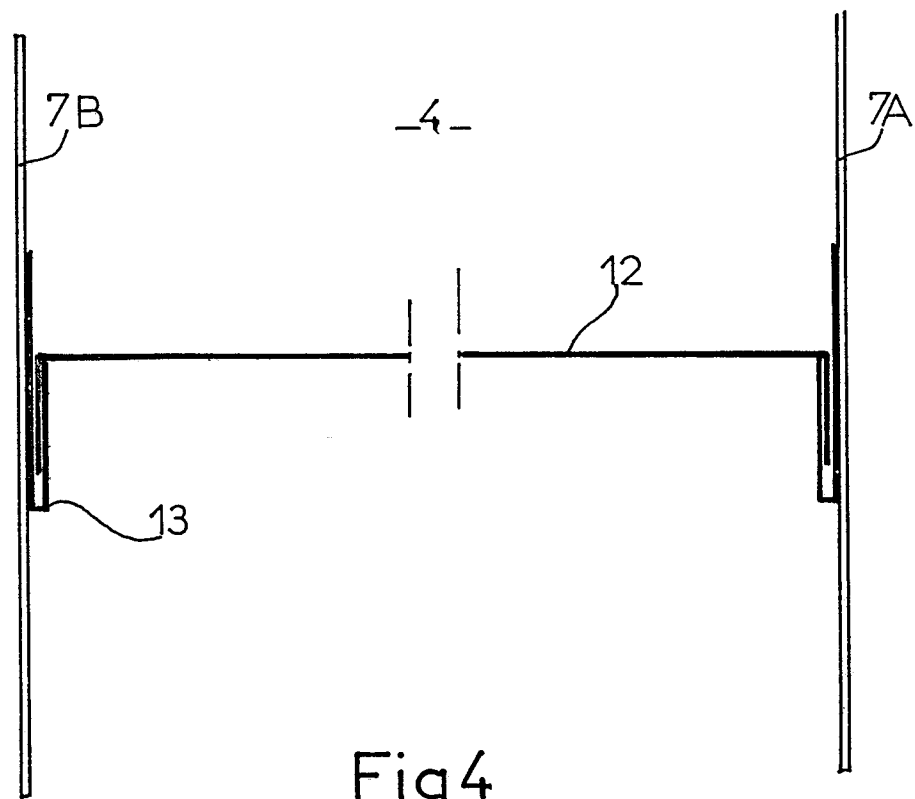
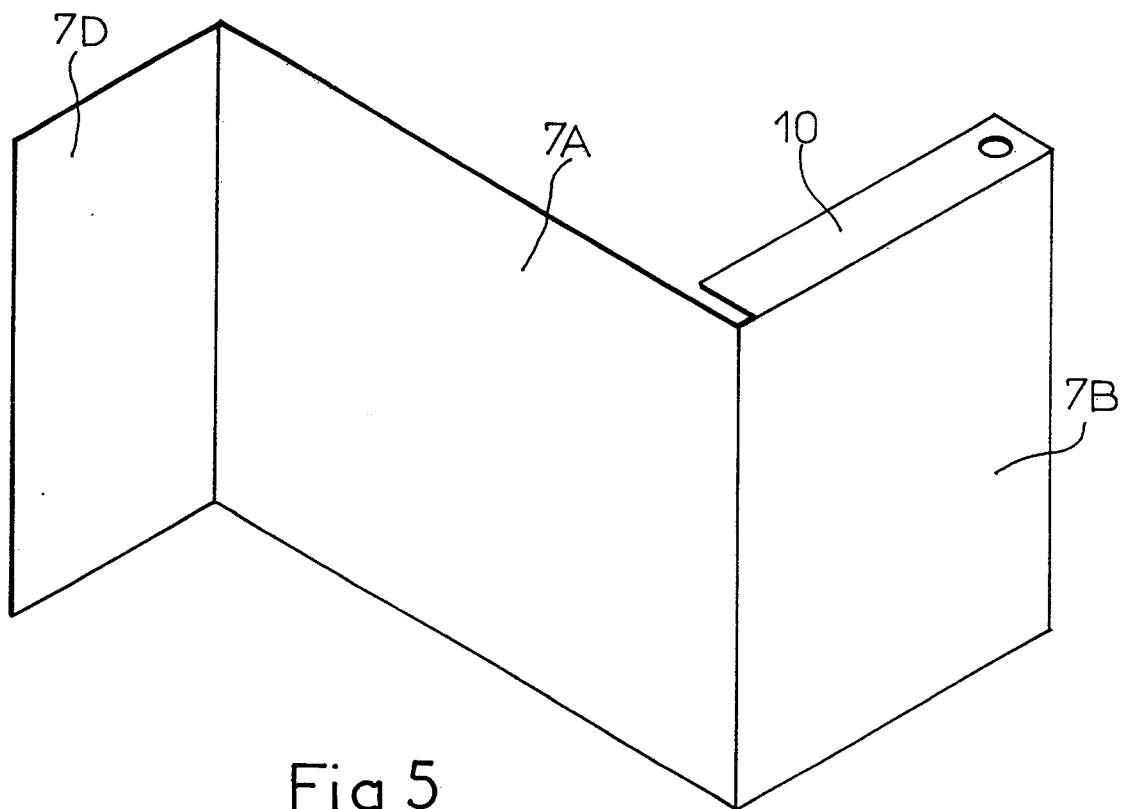


Fig 4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 45 0032

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	GB-A-1 483 056 (SCULTHORP) * En entier *	1,10,11	A 47 B 49/00
Y	---	2-5	
Y	DE-A-1 654 458 (BRAUER) * En entier *	2-5	
X	---	2-5	
X	US-A-3 889 817 (BERKMAN) * En entier *	1-5	
A	---	1-5	
	FR-A-2 203 137 (SCHUMM) * Pages 3,4; figures 1-3 * -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 08-11-1988	Examinateur OFFMANN P.A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			